



HAL
open science

Rôle des acteurs publics dans l'émergence de stratégies agricoles des villes. exemples en Méditerranée

Mayté Banzo, Coline Perrin, Christophe-Toussaint Soulard, Elodie Valette,
Guilhem Mousselin

► To cite this version:

Mayté Banzo, Coline Perrin, Christophe-Toussaint Soulard, Elodie Valette, Guilhem Mousselin. Rôle des acteurs publics dans l'émergence de stratégies agricoles des villes. exemples en Méditerranée. *Economia e società regionale*, 2016, *Innovazione territoriale e agricoltura urbana*, 2 (2), pp.8-30. 10.3280/ES2016-002002 . hal-01381402

HAL Id: hal-01381402

<https://hal.science/hal-01381402>

Submitted on 28 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Comment citer cet article : Banzo M., Perrin C., Soulard C.-T., Valette E., Mousselin G. (2016). Rôle des acteurs publics dans l'émergence de stratégies agricoles des villes. Exemples en Méditerranée. *Economia e società regionale*, 2 (2), 8-30, <https://dx.doi.org/10.3280/ES2016-002002>, <https://hal.inrae.fr/hal-01381402>

Rôle des acteurs publics dans l'émergence de stratégies agricoles des villes. Exemples en Méditerranée.

Banzo Mayté, UMR Passages, CNRS-Université Bordeaux Montaigne, mayte.banzo@u-bordeaux-montaigne.fr

Perrin Coline, INRA UMR 951 Innovation, Montpellier F34000
coline.perrin@inrae.fr

Soulard Christophe-Toussaint, INRA UMR 951 Innovation, Montpellier F34000
christophe.soulard@inrae.fr

Valette Elodie, UMR Tetis, Montpellier
elodie.valette@cirad.fr

Mousselin Guilhem, UMR Passages, CNRS-Université Bordeaux Montaigne,
g.mousselin@gmail.com

Auteure correspondante : Mayte.Banzo@u-bordeaux-montaigne.fr

Résumé

L'article s'interroge sur le rôle des politiques publiques et des acteurs publics dans l'émergence de stratégies agricoles des villes. Deux échelles d'analyse sont privilégiées : l'effet de cadrage des politiques publiques aux échelles nationales et internationales et les formes de gouvernance mises en place à l'échelle locale. L'analyse s'appuie sur une comparaison des dynamiques dans cinq régions urbaines de Méditerranée (Constantine, Lisbonne, Meknès, Montpellier, Pise). L'étude montre que les politiques publiques jouent un rôle variable dans l'émergence de stratégies agricoles urbaines ; les référentiels qui les sous-tendent peuvent les favoriser ou les contraindre. L'approche comparative met en évidence le rôle significatif de l'eupéanisation des politiques publiques et du paradigme du développement durable dans l'émergence de ces stratégies. Les initiatives et les formes de gouvernance développées à l'échelle locale s'avèrent également déterminantes. Les configurations sont ici très diverses. Les acteurs publics peuvent être initiateurs, facilitateurs ou récupérateurs de ces innovations territoriales.

Mots clés : relations ville-agriculture, politiques publiques, gouvernance, innovation territoriale, trajectoires agri-urbaines, villes Méditerranéennes

Des villes commencent à se préoccuper d'agriculture et d'alimentation. Si ces questions ont intéressé les villes du Nord dès les années 1990, initialement pour des raisons de santé et de pauvreté (obésité, surpoids), il a aussi commencé récemment à intéresser des villes méditerranéennes. Les raisons de cette prise en compte sont multiples : mise en valeur des produits alimentaires locaux, maîtrise de l'urbanisation, préservation des terres et de l'environnement, amélioration de la qualité des repas dans les écoles, accès à l'éducation alimentaire des enfants, etc. (Morgan et Sonnino, 2010). Barcelone, Bologne, Milan sont des exemples connus de villes pionnières ayant développé des stratégies agricoles

et alimentaires ambitieuses. Toutefois, ces exemples sont encore rares en Méditerranée (Paul et McKenzie, 2013). Les raisons qui déclenchent ces initiatives urbaines sont mal connues, de même que les modalités de mise en œuvre de ces stratégies agricoles urbaines. Sont-elles le fait de véritables politiques urbaines ? Sinon, comment se manifeste le changement ?

Notre contribution propose de reconstituer le fil de ces transformations des rapports entre les villes et leurs agricultures, en s'appuyant sur une comparaison des dynamiques observables dans cinq régions urbaines de Méditerranée : Constantine en Algérie (600 000 hab.), Pise en Italie (270 000 hab.), Meknès au Maroc (680 000 hab.), Montpellier en France (500 000 hab.) et Lisbonne au Portugal (2 millions hab.)¹. Nous faisons l'hypothèse que les acteurs à l'origine des transformations des relations entre la ville, l'agriculture et l'alimentation peuvent être très divers et s'allient suivant des compositions originales dans chaque situation. Plus précisément néanmoins, pour les besoins de cette étude, nous cherchons à identifier le rôle spécifique des acteurs publics dans les trajectoires agri-urbaines étudiées et dans les processus de changement dont ils peuvent être, ou non, des acteurs majeurs.

En première partie, nous expliciterons les hypothèses de travail et la démarche d'analyse. Les résultats seront ensuite exposés en deux temps. Nous comparerons tout d'abord les effets de cadrage (*framing*) des politiques publiques agricoles urbaines, au Nord et au Sud de la Méditerranée, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles elles ont émergé. Puis, nous retracerons plusieurs trajectoires urbaines locales vers des stratégies agricoles urbaines et la place qu'y prennent les acteurs publics. Ces résultats amèneront une discussion sur le rôle des acteurs publics dans l'émergence d'une gouvernance agri-urbaine.

1. Politiques publiques et acteurs publics : pour une approche des relations ville-agriculture

Selon Wiskerke & Viljoen (2012), les acteurs d'un système agricole et alimentaire urbain relèvent de trois sphères d'action : les pouvoirs publics, les acteurs du marché, ceux de la société civile. Apprécier le rôle des acteurs publics nécessite de replacer leur action dans deux contextes liés : celui de l'élaboration des politiques agricoles urbaines et celui de leur contribution à une gouvernance locale multi-acteurs.

1.1. Le contexte d'élaboration des politiques agricoles des villes

Les politiques agricoles sont avant tout des politiques nationales et internationales. Au niveau local d'une ville ou d'une agglomération, l'agriculture ne correspond pas à un domaine d'intervention spécifié. En France, par exemple, si les communes et les agglomérations n'ont pas la compétence agricole, elles peuvent développer leurs propres politiques agricoles en s'appuyant sur les champs d'intervention qui relèvent de leurs compétences, tels l'urbanisme, le développement économique ou l'environnement. Toute politique agricole urbaine aura donc une double caractéristique : 1/ articuler des politiques sectorielles élaborées à des niveaux supérieurs, national et international ; 2/ s'appuyer sur une transversalité entre plusieurs secteurs de compétences d'une collectivité locale.

Apprécier le rôle local des acteurs publics suppose donc dans une première étape de comprendre les effets locaux du cadrage de politiques publiques élaborées à d'autres échelles (Lévy, 1994 ou 1992 ?). Pour mener cette analyse, nous nous appuyons sur la notion de « référentiel sectoriel » des politiques publiques développé par Muller (2005). Selon cet auteur, la notion désigne la « vision du monde » guidant l'action recherchée pour transformer le système sur lequel intervenir. Il convient alors de voir

¹ Pour chaque site, nous analysons différents types de données : lois servant de cadre réglementaire, documents réglementaires et documents d'orientation politique et d'encadrement stratégique répertoriés depuis les années 1960 jusqu'à nos jours et ce à différentes échelles (internationale, nationale, régionale, locale au niveau des cas d'étude) ; entretiens auprès d'acteurs institutionnels ; synthèses retraçant la géographie et l'histoire des relations ville-agriculture au niveau local (Soulard et al., 2016) ; ressources bibliographiques.

ce qui pose problème et comment ce problème se trouve mis à l'agenda des décisions à prendre, par quels acteurs, et à travers quels moyens. En termes méthodologiques, il s'agit alors d'identifier des « chaînes causales qui dépassent les acteurs de la décision » (Muller et al., 1996), et qui agissent comme autant de contraintes ou de facilitateurs de la formulation d'une politique.

Une conséquence méthodologique est l'analyse multi-échelles des principes d'action édictés par des politiques publiques qui, en s'appliquant, facilitent ou contraignent les relations ville-agriculture, et vont affecter les conditions de la mise à l'agenda de la question agricole urbaine au niveau local. Pour cerner ces effets, nous avons analysé de façon chronologique les directives et les lois édictées dans les deux domaines des politiques agricoles et urbaines. Puis, nous avons dégagé de cette analyse les principes directeurs mobilisés pour créer des transversalités entre référentiels sectoriels. Est apparu alors le rôle central joué par les interprétations internationales, nationales et locales du référentiel du développement durable. C'est à l'échelle locale que la question de la gouvernance a été abordée.

1.2.- L'émergence d'une gouvernance locale des relations ville-agriculture

Le contexte local peut être défini par l'ensemble des relations qui relient la ville et l'agriculture qui se déploie à l'échelle d'une aire urbaine ou métropolitaine. Certains auteurs (Valette et al., 2012) qualifient cet ensemble de système agri-urbain. En effet, ces relations reposent sur une combinaison de relations de natures très différentes : spatiales, foncières, socio-économiques, institutionnelles. Organiser ces relations revient à construire une gouvernance agri-urbaine qui, à l'image de la gouvernance alimentaire, repose sur des coordinations multi-acteurs dans lesquelles les acteurs publics interagissent avec des acteurs divers, suivant un processus fait de coordinations partielles, incomplètes et instables (Perrin & Soulard, 2014). Pour saisir cette gouvernance, il convient alors de considérer le processus par lequel elle s'élabore, en suivant les pratiques et les initiatives qui naissent et se transforment, pour déboucher - ou pas - sur l'émergence de stratégies agricoles urbaines globales, voire sur l'élaboration de nouvelles politiques publiques. Cohen & Illieva (2015) font référence à la théorie de la pratique sociale. Ils identifient les dynamiques de changements qui proviennent d'une accumulation des initiatives et des mouvements sociaux qui naissent autour de l'agriculture et de l'alimentation.

Dans cet article, nous mobiliserons le concept d'innovation territoriale pour appréhender ces dynamiques de gouvernance. En effet, l'articulation entre agriculture et ville ne va pas de soi : elle suppose un agencement entre des acteurs et entre des objectifs de développement traditionnellement séparés. Le concept d'innovation territoriale permet d'identifier des situations concrètes où de tels agencements et réagencements socio-spatiaux (Giraut, 2009) s'opèrent au sein d'un territoire pour articuler, en l'occurrence, ville et agriculture. Mettre le focus sur ces innovations consiste, d'une part, à recenser les initiatives agri-urbaines, et, d'autre part, à retracer leurs trajectoires d'évolution et de combinaison au sein d'un territoire. Reconstituer ces « histoires d'innovations » nous permet alors de repérer les rôles qu'y jouent les acteurs publics. Nous entendons par acteurs publics les personnes qui, de près ou de loin, assument une mission en faveur d'une collectivité publique. Ces acteurs occupent et combinent des rôles multiples : ils peuvent être initiateurs ou régulateurs des changements observés, mais ils peuvent aussi être des obstacles. Pour saisir ces rôles, nous analysons la diversité des acteurs engagés dans la relation ville-agriculture, les différentes formes d'engagement pouvant donner lieu à des confrontations et les représentations de l'agriculture exprimées.

2. Le cadrage des politiques publiques : atouts ou contraintes pour l'émergence de stratégies agricoles urbaines

L'analyse des cinq cas d'étude montre que si la relation ville-agriculture-alimentation se construit avant tout dans une relation de proximité, donc à l'échelle locale/régionale, le cadrage des politiques publiques à d'autres échelles a des effets importants pour comprendre l'amorce, ou non, du mouvement d'intégration des questions agricoles et alimentaires dans les politiques urbaines. Une distinction forte s'opère entre les enjeux tels que formulés au Nord et au Sud de la Méditerranée : l'agriculture et la ville

ne font pas l'objet des mêmes priorités ; la mise en œuvre des politiques publiques ne se fait pas de la même manière.

2.1. Une relation ville-agriculture peu valorisée par les politiques publiques dans les pays du Maghreb

Au Sud, la relation ville-agriculture pâtit d'une approche sectorielle des politiques publiques et d'une formulation des priorités et enjeux qui n'intègre pas nécessairement la dimension environnementale.

La politique agricole relève du niveau national. Les incertitudes sur la capacité des pays à nourrir leur population ont renforcé, au milieu des années 2000, une orientation de longue date axée sur la modernisation de l'agriculture. Celle-ci doit permettre de développer les exportations de produits à haute valeur ajoutée, susceptibles de compenser une forte dynamique d'importations de céréales principalement. Les enjeux territoriaux de l'agriculture peuvent être évoqués dans les documents² mais ils ne constituent pas des priorités. Au Maroc, le Plan Maroc Vert peine à s'articuler avec les politiques de développement et d'aménagement rural, tandis que son intégration de la question environnementale, tardive, via le Plan national de lutte contre le Réchauffement Climatique, se heurte à des orientations par ailleurs très consommatrices en aquifères. Les questions de référence restent en effet l'alimentation en eau, condition nécessaire pour assurer la productivité de l'agriculture, et les sols agricoles exploitables (Valette et Philifert, 2014). En Algérie, notamment dans le Nord, l'intensification de la production pose problème pour l'érosion et la dégradation des sols (Zaghouane et al., 2006). La question de la croissance de la demande citadine en produits alimentaires de base n'est pour l'instant pas mise à l'agenda politique national, ni local.

En ce qui concerne la ville, et surtout la grande ville, au Nord comme au Sud, elle est considérée comme le lieu où s'ancrent les dynamiques de métropolisation et la compétitivité à l'échelle du monde. Les politiques publiques sont partagées entre la volonté d'encourager la dynamique entrepreneuriale des villes et l'impérieuse nécessité de réduire les ségrégations socio-spatiales que celle-ci génère (Baduel, 2011). Au Maroc, la question urbaine est formulée en termes de « crise ». Celle-ci fait référence au système dual de fabrication urbaine (légal/illégal ; réglementé/non réglementé) et à l'incapacité à subvenir aux besoins en logements, sociaux notamment, et en infrastructures, dans un contexte de croissance urbaine soutenue. Le processus d'urbanisation alimente un décalage entre les perspectives envisagées par les documents d'urbanisme et la réalité des dysfonctionnements urbains (Naciri, 1992 cité par Kharoufi 2003). Au début des années 2000 au Maroc, l'habitat social est ainsi réaffirmé comme priorité nationale, avec un objectif de construction de 100 000 logements sociaux par an (2003-2007) puis 150 000 (programme national démarré en 2008) (Signoles, 2014) lié à une politique d'éradication des bidonvilles. En Algérie, la rente des hydrocarbures permet de maintenir un interventionnisme étatique historique basé sur le subventionnement des programmes d'habitat social (Le Tellier, 2010).

Dans les deux pays, les grandes opérations de construction de logements sont conçues comme des voies privilégiées pour répondre à ce déficit. Elles alimentent une logique d'étalement urbain qui s'opère au détriment des terres agricoles. Les villes nouvelles deviennent des outils qui permettent à la fois de rééquilibrer le territoire national et de résoudre les problèmes métropolitains, notamment la pénurie de logements et l'habitat insalubre et précaire (Ballout, 2014). En raison de la disponibilité et du coût du foncier, ces larges opérations de construction se développent à distance des agglomérations existantes (10-15 km pour la plupart jusqu'à plus de 100 km pour certains cas en Algérie) (Signoles [Ballout] 2014, p. 80-81). Elles favorisent une logique d'urbanisation très consommatrice en terres agricoles et peu soucieuse de la connexion avec l'agglomération de référence. Parallèlement, les deux pays ont connu

² Algérie : « Elle [la loi] a pour objet de déterminer les éléments d'orientation de l'agriculture nationale lui permettant de participer à améliorer la sécurité alimentaire du pays, de valoriser ses fonctions économiques, environnementales et sociales, en favorisant l'accroissement de sa contribution aux efforts du développement économique, ainsi que le développement durable de l'agriculture en particulier et du monde rural en général » (loi portant orientation agricole du 3 août 2008, art. 1).

un processus de libéralisation du marché foncier agricole³ qui favorise l'urbanisation des terres agricoles relativement proches des villes (Bendjaballah, 2013 ; Valette et al., 2013). A l'échelle des agglomérations, si des documents de planification urbaine sont conçus, leurs engagements en matière de protection des terres agricoles ne sont souvent pas appliqués ou sont soumis à dérogation. Par ailleurs, les Conseils municipaux disposent de compétences en matière d'urbanisme mais ils pâtiennent de ressources financières faibles et d'un contrôle administratif astreignant (Iraki, 2010). Au Maroc, ils demeurent sous la coupe des Walis, préfets de région. Les interventions directes de l'Etat sont toujours possibles.

Ces exemples montrent a priori qu'une organisation sectorielle et verticale des politiques publiques privilégiant le sens top-down ne sont pas favorables à l'émergence de stratégies agricoles urbaines. A l'inverse, les pays de la rive nord de la Méditerranée, membres de l'Union européenne, sont fortement incités à la transversalité et à la territorialisation des politiques publiques. Ce contexte a un effet de cadrage très différent.

2.2. Une relation ville-agriculture émergente dans les politiques publiques des pays de l'Union Européenne

Bien que les pays nord-méditerranéens étudiés présentent des contextes différenciés, leur appartenance à l'Union Européenne les soumet à des orientations supra nationales qui favorisent une convergence des priorités de l'action publique.

Le rôle de l'Union Européenne s'avère essentiel dans la mise en cohérence des politiques publiques et dans la promotion de la dimension environnementale ; ce principe⁴ adopté dès les années 1990 fait son chemin. Il s'affirme en même temps que le paradigme du développement durable propice à la transversalité des politiques publiques. Serge Bonnefoy identifie pour la France cinq champs de l'action publique dont les évolutions ont rendu possible la mise à l'agenda politique de la question agricole périurbaine en France : la reterritorialisation de l'alimentation, la lutte contre l'étalement urbain, l'interterritorialité, la ville durable, la territorialisation de la politique agricole. Ces nouveaux champs « bouleversent un paysage marqué par la montée en puissance des acteurs de la société civile, l'affirmation des agglomérations et la recherche de nouvelles régulations territoriales » (Bonnefoy 2011, p. 29-30). C'est dans ce contexte, alliant la mise en problème de la question agricole urbaine et périurbaine et l'évolution des formes de gouvernement et de gouvernance, que les politiques agricoles urbaines trouvent matière à se développer.

Dans l'Union Européenne, l'europanisation des politiques publiques joue un rôle fédérateur. Le mouvement traduit à la fois l'affirmation d'un nouvel échelon supra-national dans l'élaboration des politiques publiques en même temps que l'ouverture d'une arène politique européenne où sont produits les référentiels et où se construisent les identités collectives (Muller, 1997). La politique agricole a été une des premières orientations privilégiées par la toute nouvelle Communauté Economique Européenne. Au départ destinée à participer à la modernisation de l'agriculture et à la sécurité alimentaire, la Politique Agricole Commune (PAC) amorce un tournant dans le traitement de la question agricole en 1992. L'Agenda 2000 déclare le développement rural comme deuxième pilier de la PAC en complément du premier pilier consacré à des mesures de soutien au marché et aux agriculteurs. L'écoconditionnalité des

³ En Algérie, la loi 90-25 du 18 novembre 1990 remet en cause la nationalisation des terres agricoles engagée après l'indépendance. Au Maroc, la libéralisation est permise par la loi de la dérogation (1999) aux lois 12-90 et 25-90 qui régissent l'occupation du sol. Elle vise à intervenir sur des dossiers de construction bloqués du fait d'une incompatibilité avec les dispositions des documents d'urbanisme. Elle est accompagnée du mouvement de libéralisation du foncier agricole des coopératives et de la réforme agraire permise par la loi de la mainlevée (2005).

⁴ « Les exigences de la protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des politiques et actions de la Communauté visées à l'article 3, en particulier afin de promouvoir le développement durable. » Traité d'Amsterdam 1997, article 3c, p. 31.

http://europa.eu/eu-law/decision-making/treaties/pdf/treaty_of_amsterdam/treaty_of_amsterdam_fr.pdf

aides est insérée à partir de 2003-2004 (Valette et al., 2012)⁵. La promotion d'une agriculture plus consciente de ses interactions avec l'environnement et le territoire s'associe au souhait de maintenir un milieu rural vivant (déclaration de Cork, 1996). L'agriculture se doit de promouvoir la vitalité des sols, le maintien de la biodiversité, la diversité des paysages, la vitalité de la société rurale. La terre agricole est considérée comme une denrée en cours de raréfaction qu'il faut préserver notamment du mouvement d'artificialisation des sols (urbanisation, transports) ; le contrôle de l'étalement urbain est ainsi mis à l'agenda politique européen au milieu des années 2000 (EEA, 2006).

Les villes se trouvent confrontées à la même injonction contradictoire que dans les pays du Maghreb : promouvoir une ville entrepreneuriale et faire face aux dynamiques ségrégatives qui s'y affirment. Toutefois, les villes européennes se sont rapidement emparées de la question du développement durable pour en définir les principes et les décliner à l'échelle locale (charte d'Aalborg 1994, charte d'Aalborg plus 10 2004, Charte de Leipzig 2007, agendas 21). Elles sont devenues des espaces privilégiés d'acclimatation des discours et des pratiques de la durabilité (Béal et al., 2011) qu'elles intègrent aussi dans leur démarche de marketing territorial (réf. ?). L'enjeu environnemental se fait ainsi une place à côté des enjeux économique (compétitivité, emploi) et social (inégalités socio-spatiales) ; il est mis à l'agenda des politiques publiques notamment à travers la reconnaissance de la connexion entre ville et nature-campagne-forêt-agriculture (Banzo, 2015). A travers la prise en compte de l'espace ouvert et du territoire dans les documents d'aménagement et de planification, l'agriculture urbaine et périurbaine devient une composante du projet urbain (Poulot, 2014). Sa place s'affirme avec l'émergence des politiques alimentaires territorialisées (réf ?). L'agriculture n'est plus seulement conviée à maintenir l'espace non bâti mais à produire des biens alimentaires de qualité pour une population urbaine proche soucieuse de sa santé et de celle de la planète. La volonté de rompre avec une approche sectorielle des problèmes et des politiques de l'urbain est ici affirmée.

C'est à l'échelle locale/régionale que la relation ville-agriculture et alimentation prend tout son sens parce que c'est à cette échelle que la connexion entre enjeux et formes de gouvernance est la plus propice à l'action. L'Européanisation des politiques, la décentralisation et la redécouverte de la dimension locale du politique, les changements d'échelle de l'action territoriale, l'évolution des formes de gouvernance et notamment l'affirmation d'une démocratie participative sont les grandes dynamiques qui caractérisent l'évolution de l'action publique dans le contexte européen notamment. Au Sud de la Méditerranée, la décentralisation, bien que partielle, conduit elle aussi à une diversification des niveaux de mise en œuvre de l'action publique et à une diversification des acteurs. Ces mutations sont susceptibles d'être à la fois le terreau des relations ville-agriculture en même temps qu'elles alimentent l'émergence de nouveaux arrangements, compromis, échanges entre les acteurs. L'innovation territoriale est alors susceptible d'émerger. Les exemples développés dans la deuxième partie analysent les mécanismes, les conditions, les contextes qui permettent à cette innovation territoriale de voir le jour, ou pas.

3. Trois trajectoires locales d'intégration des relations ville-agriculture : Meknès, Montpellier et Lisbonne

Les trois trajectoires mettent l'accent sur les processus liant ville et agriculture et sur le positionnement des acteurs publics.

3.1. A Meknès, les acteurs publics focalisés sur des enjeux de modernisation, agricole ou urbaine, ignorent les relations ville-agriculture

Au Maroc, la question agri-urbaine n'est pas inscrite à l'agenda politique national, ni même local. Le dualisme rural-urbain reste très fort ; comme indiqué précédemment, les politiques sectorielles se

⁵ Elle consiste à conditionner le versement des aides « directes » du premier pilier de la PAC au respect de certaines pratiques minimales contribuant à la qualité de l'environnement. Ceci s'opère au moyen du régime de paiement unique (RPU), par le découplage de paiements directs dans la plupart des secteurs du premier pilier de la PAC et en renforçant le développement rural, second pilier de cette politique.

préoccupent du logement et du relogement d'une part et du développement d'une agriculture moderne et exportatrice d'autre part. Dans ce contexte, la contribution à la sécurité alimentaire de l'agriculture urbaine, bien que faisant vivre des milliers de familles au Maroc, est perçue comme insuffisante et est exclue des débats. La territorialisation de la production agricole et la construction de liens privilégiés ou inédits entre ville et agriculture ne sont mis en avant ni par les acteurs agricoles, ni par les acteurs urbains.

L'agriculture intra-urbaine se maintient à Meknès dans les trois vallées des oueds qui traversent la ville en dépit de l'urbanisation rapide de ces 20 dernières années, les caractéristiques du milieu physique (pentes, risques d'inondation) freinant, sinon empêchant, l'urbanisation. L'eau des oueds permet l'irrigation et contribue au maintien de l'activité agricole (maraîchage, arboriculture, fourrage d'été), malgré l'exiguïté et le morcellement croissant des parcelles, ainsi que des problèmes de contamination des eaux d'irrigation. Les produits issus de cette agriculture ne sont pas particulièrement écoulés sur le marché urbain. Un tiers seulement approvisionne en légumes les détaillants des marchés de quartiers (*souikas*) et la vente directe aux consommateurs n'est quasiment jamais pratiquée. En périurbain, sur les sols fertiles de la vaste plaine du Saïs, en dépit d'une spéculation foncière non régulée fragilisant l'activité agricole, de vastes exploitations modernisées exportent leur production à l'échelle nationale ou internationale sans que la proximité de la ville et de son marché n'influe véritablement sur les pratiques agricoles ou commerciales.

Les acteurs publics de l'agriculture (Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA), Chambre d'Agriculture) sont réticents à appuyer l'activité agricole intra-urbaine : la trop petite taille des exploitations, le faible volume des productions, l'irrigation illégale par des eaux de mauvaise qualité et la probable mauvaise qualité de certains légumes la disqualifient de fait. Ils préfèrent appuyer l'agriculture périurbaine, plus productive et mécanisable. Du côté des acteurs publics urbains, le rôle économique et social de l'agriculture urbaine peut être souligné (par les acteurs de la gestion urbaine ou environnementale notamment), mais la majorité des acteurs publics insistent sur ses nuisances environnementales et sanitaires. Est ainsi mise en avant la nécessaire conversion des espaces actuellement agricoles en espaces verts de récréation, et l'abandon de la fonction agro-alimentaire.

A la fin des années 1990, le lien entre consommation de terres agricoles et sécurité alimentaire a été identifié, notamment à l'échelle nationale, mais n'a pas débouché sur des mesures de protection efficaces. Enfin, la question du verdissement des villes, émergente depuis le début des années 2000 à la faveur de la diffusion du modèle du développement durable (Philifert, 2011), n'inclut pour l'instant la question agricole qu'à la marge.

A Meknès néanmoins, la prise de conscience par l'Agence urbaine, en 2009, du rôle potentiel de l'une des vallées traversant l'espace urbain, la vallée de l'oued Boufèkrane, espace résiduel non constructible, a mené à une réflexion sur son aménagement incluant un volet agricole. Le projet avait pour objectifs de mettre en valeur « son potentiel agricole, arboricole et maraîcher et ses qualités paysagères uniques » essentielles à la « promotion territoriale et touristique de la Région ». Il s'agissait bien de mettre en valeur les fonctions sociales, productives et environnementales de l'agriculture intra-urbaine, dans une perspective d'ouverture de la vallée au public. Ce projet est fortement marqué par le référentiel du développement urbain durable et s'inscrit dans la lignée des modèles de ceinture verte ou d'agri-parc. L'agriculture est utilisée dans un projet à forte connotation paysagère pour ses multiples fonctions : conservation d'espaces de respiration intra-urbains, production alimentaire, contribution au patrimoine territorial.

Cette réflexion a été initiée par la Directrice de l'Agence urbaine particulièrement sensible aux enjeux des espaces non bâtis dans l'espace urbain. La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à l'Ecole Nationale de l'Architecture de Rabat. Suite à l'impulsion donnée, l'Agence urbaine a progressivement enrôlé d'autres acteurs au sein du dispositif. Ainsi, l'Inspection Régionale de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Caïdat, des élus, l'Association de la Promotion Immobilière, et, sur le papier, les acteurs agricoles de la DPA et de la Chambre d'Agriculture, dont on a souligné la position ambivalente vis-à-vis de ce qu'ils considèrent comme une « sous-agriculture ».

Le projet a été de fait quasi exclusivement porté par des acteurs urbains, dans une vision de l'agriculture quelque peu réductrice et parfois irréaliste. Les projets de mise en place de circuits courts, de dispositifs d'éducation à l'environnement, etc. ne s'appuient pas sur la ressource agricole actuelle mais davantage sur une image idéalisée de ce qu'elle pourrait être, sans que les agriculteurs présents dans la vallée n'aient été associés à aucun moment dans la conception du projet, et sans véritable mise en regard de la réalité de l'agriculture marocaine et de ses enjeux.

Faute de moyens et de volonté politique, ce projet est resté à l'état d'intention. Les discussions engagées pour l'élaboration du nouveau plan d'aménagement urbain, si elles intègrent la préservation d'une coulée verte, ne mentionnent plus la question agricole. Il semble que le modèle du parc urbain au sens paysager du terme prévaut aujourd'hui, assorti de la possibilité d'équiper la vallée comme un espace de loisirs. Cette tendance à évacuer la question agricole au profit d'une conception plus classique du parc urbain serait renforcée par l'impact de la construction et la mise en activité d'une station d'épuration en amont de l'oued. Celle-ci remet en cause de façon très importante les activités agricoles développées au sein de la vallée, puisqu'elle supprimerait les eaux usées permettant jusqu'alors l'irrigation d'une grande partie des parcelles. L'hypothèse d'une disparition pure et simple des agriculteurs urbains et de l'activité agricole au profit d'un espace à vocation strictement écologique et paysagère est ouverte.

3.2. A Montpellier (France) la métropole impulse des initiatives et reconnaît la diversité des acteurs agricoles dans sa politique agricole et alimentaire

A Montpellier, l'intégration progressive des questions agricoles puis alimentaires dans le projet urbain s'opère à l'échelle métropolitaine. Cette reconnexion entre la ville et l'agriculture est impulsée par la ville, dans une dynamique top-down. Les politiques sont élaborées entre élus et experts, avec une participation citoyenne réduite.

Jusqu'en 1960, l'histoire de Montpellier était liée au vignoble environnant et à son rôle dans le négoce du vin. Depuis, le vignoble a beaucoup reculé face à la croissance urbaine et à la succession de crises viticoles. Parallèlement, la population de l'agglomération a été multipliée par trois en cinquante ans, passant de 145 000 habitants en 1960 à 432 000 habitants en 2012. Cette croissance démographique s'est appuyée sur une économie résidentielle et tertiaire : Montpellier est une ville connue pour les nouvelles technologies, l'industrie et la recherche médicales et pharmaceutiques (Perrin *et al.*, 2013). Cette croissance a engendré un étalement urbain très prononcé autour de la ville-centre et des extensions pavillonnaires dispersées autour des villages viticoles périphériques. De 1960 à 2000, la ville a tourné le dos à l'agriculture.

Depuis le début des années 2000, Montpellier renoue avec l'agriculture via les politiques publiques intercommunales. En 2001, la Communauté d'Agglomération de Montpellier est créée : elle englobe la ville de Montpellier et 30 communes périurbaines, où les espaces agricoles sont encore importants. Les questions de cadre de vie, d'environnement et de paysage prennent une importance accrue dans ces périmètres urbains élargis. Côté agriculture, les vins locaux ont nettement amélioré leur qualité et leur image. Et le recul du vignoble a permis le développement d'autres productions agricoles : élevages de loisirs (chevaux) et surfaces fourragères, maraîchage ou céréaliculture. Certaines de ces productions se maintiennent dans un contexte de forte pression urbaine grâce à une mobilité spatiale : elles utilisent temporairement des terres en attente d'urbanisation (Jarrige, 2004 ; Soulard, 2014).

La reconnexion entre la ville et l'agriculture se traduit d'abord par la réappropriation par la ville de son passé viticole : la viticulture est mise en patrimoine et intégrée dans le marketing territorial de l'agglomération. En témoignent la création d'une route des vins et du patrimoine en 2003, d'une foire annuelle de la vigne et du vin, la promotion de la vente directe aux caveaux ou la mise en avant des vins de l'AOC « Grès de Montpellier » dans les manifestations officielles. Les acteurs agricoles concernés sont principalement les syndicats viticoles, en lien avec le service de développement économique de l'agglomération.

La politique d'aménagement et d'urbanisme prend ensuite en compte les espaces agricoles de manière nouvelle, plus seulement comme des espaces vides, en attente d'urbanisation. Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) approuvé en 2006 propose d'« inverser le regard » sur le territoire. Il pose la protection des terres agricoles comme un enjeu majeur, un argument décisif pour éviter la poursuite de l'étalement urbain. Les espaces dédiés à l'urbanisation future sont étroitement délimités et les zones agricoles soumises à des normes d'urbanisme strictes pour éviter le mitage. Cette évolution s'appuie notamment sur un diagnostic agricole demandé par l'agglomération à des chercheurs (Jarrige et al. 2009). Les organisations professionnelles agricoles n'ont pas été impliquées.

Les collectivités locales intègrent depuis 2009 l'agriculture dans des opérations d'aménagement foncier opérationnel, en créant des agriparcs. La ville et l'agglomération ont chacune acheté un domaine viticole, où l'objectif est de combiner production agricole et forestière, services environnementaux (protection contre les risques naturels) et activités récréatives pour les citoyens. A travers ces projets agri-urbains (Poulot, 2014), il s'agit donc bien de promouvoir une agriculture diversifiée et multifonctionnelle au service de la durabilité du projet urbain. Les terres sont louées à des agriculteurs. Dans l'agriparc de Viviers, propriété de l'agglomération, il y a eu plusieurs voies d'accès au foncier, mais pas de choix affirmé en faveur d'une production ou d'un type d'agriculture. Des viticulteurs et céréaliers ont obtenu 90 hectares par les organisations professionnelles agricoles (SAFER, syndicat agricole majoritaire). Parallèlement, l'agglomération a loué 20 hectares directement à des maraîchers en circuits courts, dont une coopérative d'aide à l'installation soutenue par un élu écologiste. Cette distribution est assez représentative de l'agriculture périurbaine environnante (Jarrige et Perrin, 2015). Par ailleurs, les demandes citoyennes de circuits courts et de contact avec la nature ont poussé la ville à conduire à partir de 2004 un programme de création de jardins partagés et collectifs. La durabilité de cette agriculture urbaine de loisirs repose sur l'occupation d'espaces interstitiels et la valorisation de ses fonctions sociales (Scheromm, 2015). Ces jardins contribuent au renouvellement des liens entre les citoyens et l'agriculture, au sens de l'activité pratique et du lien alimentaire (Scheromm et al., 2014). Les acteurs de ces jardins sont des citoyens, de diverses catégories sociales. Ils n'ont pas de liens avec les agriculteurs.

Finalement, l'ensemble de ces initiatives sont reprises et articulées en 2015 au sein de la politique agricole et alimentaire lancée par la nouvelle équipe élue à l'échelle métropolitaine. Cette politique est transversale (elle mobilise plusieurs services). Elle a été co-construite avec les élus des 31 municipalités et l'appui de la recherche (Soulard et Touzard, 2015). Elle reconnaît l'intérêt de différentes formes d'agriculture, et mobilise des moyens nouveaux, humains et financiers, pour engager des actions concernant notamment la mise à disposition de foncier public à des agriculteurs et l'approvisionnement local de la restauration collective publique.

A Montpellier, la gouvernance des interactions entre la ville et l'agriculture est donc pilotée par les élus, à l'échelle métropolitaine. Elle intègre progressivement différentes composantes agricoles, professionnelles et issues de la société civile, mais la dynamique reste top-down.

3.3. A Lisbonne, la reconexion ville-agriculture s'opère par la récupération et l'institutionnalisation des initiatives citoyennes de jardins urbains

A Lisbonne, la prise en compte des questions agricoles dans les politiques urbaines passe en grande partie par la reconnaissance et l'institutionnalisation des initiatives citoyennes de jardinage urbain. Depuis le début des années 2000, l'agriculture est progressivement intégrée dans les politiques environnementales et d'aménagement du territoire. Dans un contexte de crise économique, depuis 2008, elle est aussi reconnue pour ses fonctions alimentaires et sociales. La reconexion ville-agricole est donc bottom-up et elle concerne les jardins potagers urbains plus que l'agriculture entrepreneuriale périurbaine.

Les jardins ne sont pas un phénomène nouveau à Lisbonne (Mousselin et Scheromm, 2015). Dès les années 1950, des citoyens, parfois d'anciens ruraux, se sont appropriés des petites parcelles privées ou

publiques qui ne faisaient l'objet d'aucune mise-en-valeur urbaine. Ces jardins clandestins étaient tolérés par la municipalité, car ils contribuaient à l'auto-suffisance alimentaire des citoyens défavorisés. La municipalité a parfois accordé des titres de propriété ou de location aux jardiniers en place.

L'activité horticole et jardinière apparaît toutefois dans les préoccupations de la municipalité de Lisbonne au cours des années 2000 seulement (Mousselin et Scheromm, 2015). En 2007, un groupe de travail réfléchit à l'intégration de l'agriculture urbaine dans les politiques municipales, et notamment à la mise en œuvre du Plan vert (*Plano verde de Lisboa*) de 1997 qui prévoit la structuration écologique et paysagère de la ville. En 2008, pour la première fois, un Bulletin municipal mentionne que « l'agriculture urbaine constitue une pièce fondamentale de la stratégie municipale de création et de manutention des espaces verts ». Plusieurs programmes sont ensuite engagés : *Programme d'intensification à l'agriculture urbaine et à l'horticulture urbaine*, *Stratégie pour la dynamisation de l'agriculture urbaine à Lisbonne*. Une dizaine de parcs horticoles regroupant des jardins sont aménagés entre 2011 et 2015 par la municipalité en partenariat avec des associations et d'autres acteurs (instituts sociaux, chercheurs, entreprises partenaires). Une dizaine d'autres parcs sont en projet ou en cours d'aménagement. Certains permettent la requalification d'espaces de jardins informels existants, d'autres sont aménagés dans des zones nouvelles, sur des terrains municipaux. En 2012, le nouveau plan d'urbanisme (*Plan directeur municipal*, PDM) reconnaît l'usage agricole au sein des « espaces verts urbains de production et de loisirs », y compris dans le volet réglementaire du plan. Les objectifs assignés à ces espaces sont : augmentation de la production alimentaire à l'échelle locale, autosuffisance, résilience urbaine, cohésion des communautés urbaines. En 2014, enfin, cet intérêt public s'étend à d'autres formes d'agriculture, plus professionnelles. Des vignes ont été aménagées sur trois hectares à proximité de l'aéroport, à travers un protocole entre la municipalité et une société viticole. Cet espace, qui devrait être prochainement ouvert au public, est conçu comme un espace vert agricole, dans un objectif de marketing territorial. D'autres initiatives (champ de céréales, plantation d'arbres fruitiers, d'oliviers) se sont développées de manière plus ponctuelle.

Les autorités lisboètes considèrent désormais que les activités jardinières contribuent à rendre la « ville environnementalement soutenable » en développant des activités écologiques et pédagogiques, tout en jouant le rôle « d'amortisseur social » (Câmara Municipal de Lisboa, 2012, cité par Mousselin et Scheromm, 2015). Les jardins urbains répondent donc à des enjeux sociaux et environnementaux, mais c'est leur rôle alimentaire qui est le plus important pour les jardiniers, leur famille et au-delà. Les légumes sont principalement vendus de manière informelle mais la municipalité envisage depuis 2010 de créer un espace dédié à la commercialisation des produits issus des parcs horticoles. Là encore, la municipalité récupère donc des initiatives citoyennes clandestines : après les avoir tolérées, elle leur donne une reconnaissance institutionnelle, ainsi qu'un appui financier et foncier ce qui facilite leur développement. Ce faisant, les formes clandestines sont remplacées par des formes plus ordonnées. Parallèlement, des jardins informels se maintiennent : des particuliers continuent de coloniser des terres disponibles, des entreprises et des universités mettent à disposition des parcelles.

En une décennie, les jardins maraîchers, qui étaient simplement tolérés, sont ainsi aujourd'hui promus à Lisbonne comme outil de sécurité alimentaire, de structuration spatiale, de rapprochement entre la ville et l'agriculture, et de gestion (involontaire) des espaces non bâtis (Mousselin, 2015). L'innovation territoriale a été ici impulsée par les pratiques des citoyens, avant d'être récupérée puis amplifiée et diffusée par l'autorité urbaine.

4. Conclusion

Nos résultats montrent que la question agricole des villes est mal identifiée dans les politiques publiques existantes. Au Nord comme au Sud de la Méditerranée, les politiques agricoles ne prennent pas en compte le phénomène urbain et périurbain en tant que tel. Elles ont soit des effets neutres soit négatifs sur l'émergence de l'agriculture comme question urbaine. A contrario, les politiques urbaines présentent des différences entre l'Europe qui promeut une orientation vers le développement durable, offrant des

possibilités d'insertion de l'agriculture urbaine et périurbaine au titre de l'environnement et tout récemment de l'alimentation, et le Maghreb où la production de logements est une priorité nationale qui légitime l'étalement urbain sur les terres agricoles. L'émergence de la question agricole en ville est influencée par les politiques publiques sans être totalement déterminée par elles. Les acteurs publics peuvent être amenés à se saisir de la question agricole par des dispositions réglementaires mais les études de cas montrent que ce n'est pas le seul canal.

Les acteurs publics prennent des rôles différents selon les contextes locaux, ces rôles correspondant aussi au mode de gouvernance qui s'instaure. Ils sont initiateurs à Montpellier où la question agricole se trouve mise à l'agenda de l'action intercommunale, d'abord autour des animations culturelles (viticulture), puis avec la mise en place d'un nouvel outil d'aménagement (le SCOT), et enfin par la mise en place volontariste d'une politique agricole et alimentaire de la récente Métropole. Ces évolutions vont de pair avec l'élargissement progressif des compétences et des moyens de l'établissement public intercommunal (ex-Communauté d'Agglomération). Elles correspondent aussi au renouvellement des équipes politiques qui s'emparent différemment de la question agricole. La gouvernance est marquée par la prédominance des acteurs institutionnels et de leurs interlocuteurs habituels, sans une réelle implication de la société civile. A l'opposé, à Meknès les acteurs publics restent en retrait, se sentant peu concernés par le devenir de l'agriculture locale. Une tentative de projet est à l'initiative de l'agence urbaine de la ville, mais sans suite concrète donnée à la confection d'un plan d'action paysager pour une des vallées agricoles qui sillonnent la ville. A ce jour, aucune gouvernance agri-urbaine ne s'est mise en place. A Lisbonne, en revanche, les acteurs publics ont réagi au développement spontané de jardins urbains suite à la crise économique. La municipalité avait déjà un plan de protection des espaces verts assorti de jardins urbains aménagés par elle mais l'expansion de la pratique de jardinage à finalité économique l'a conduit à la prendre en compte en équipant ces nouveaux espaces de production agricole. La stratégie « verte » impulsée au départ a progressivement intégré vers une stratégie agricole municipale. Une gouvernance mêlant acteurs municipaux et jardiniers s'est mise en place. Les acteurs publics se sont ainsi portés en « récupérateurs » d'une myriade d'actions privées qu'ils ont réintégrées dans la politique municipale.

Les trajectoires locales d'insertion de la question agricole dans les politiques urbaines mettent également en évidence l'importance des représentations qu'ont les acteurs publics de « l'agriculture ». Les référentiels mobilisés, au sens de P. Muller, permettent de mieux comprendre la diversité des situations identifiées. Le référentiel de la modernisation prime à Meknès, et ce tant du point de vue des politiques agricoles que des politiques urbaines. Il en résulte une vision d'une agriculture appréciée selon sa performance, sa capacité de production, qui disqualifie les formes d'agriculture urbaine historiquement présentes dans la ville. La dimension sociale du développement durable conduit à promouvoir une politique de production de logements sociaux dans les villes nouvelles, suivant une logique d'opportunités foncières plus que de planification, à laquelle la dimension environnementale n'est de toutes façons pas intégrée. A Montpellier, c'est le référentiel de la ville durable qui prévaut, largement impulsé par le cadrage des politiques publiques. La ville doit afficher une préoccupation pour la protection et la mise en valeur de son environnement naturel ; elle donne une place à l'agriculture urbaine et périurbaine. Toutefois, deux figures de l'agriculture s'opposent, celle que souhaitent les urbains, et par voie de conséquence les édiles locaux, procurant jardins et produits locaux vendus en circuits courts, et celle qui occupe majoritairement le territoire, à savoir la viticulture et les céréales. Cette dernière est toutefois portée au sein de l'instance politique par des élus ruraux et des agents de familles viticoles qui se font le relai de cette agriculture dans les instances de décision. La mise en œuvre participative d'une politique agro-écologique et alimentaire a conduit à faire reconnaître cette diversité agricole comme composante d'avenir pour le territoire. A Lisbonne, l'agriculture intra-urbaine est considérée comme une opportunité d'amélioration des conditions de vie pour les jardiniers et comme une possibilité de concilier différents enjeux (crise économique, alimentation, ville durable, gestion des espaces non bâtis non constructibles) pour les édiles locaux. Au final, ce qui semble caractériser ces trajectoires agri-urbaines est la labilité des référentiels qui guident l'action publique. L'évolution peut être erratique ou continue, s'inscrire dans un temps long (cas de Montpellier) ou être très rapide pour

répondre à une situation donnée (Lisbonne) ; elle peut naître d'une diversité d'initiatives publiques et privées puis voir émerger une gouvernance élargie.

Si l'on envisage ces trajectoires en termes d'innovation territoriale, nous pouvons repérer deux dynamiques. La première relève de la combinaison d'innovations. Elle peut provenir de pratiques agricoles qui se connectent à l'urbain, de pratiques urbaines qui intègrent l'agriculture ou encore d'initiatives qui abordent la ville et l'agriculture de façon plus globale. La dimension territoriale est ici mise en avant et nous faisons l'hypothèse qu'elle s'affirme avec la multiplication des initiatives : plus les actions sont nombreuses, plus elles produisent une diversité propice à une « mise en territoire » de la question agricole dans et par la ville. La deuxième dynamique est liée au rôle imprévisible que prennent les acteurs publics en s'emparant d'une question qui ne relève pas de leurs compétences sectorielles : ils peuvent être initiateurs, facilitateurs ou récupérateurs d'innovations. VOIR NB Leur action conduit alors, si elle réussit, à structurer un champ d'action dispersé. L'innovation territoriale qui en résulte peut-être organisationnelle quand elle consiste à structurer un réseau lâche d'acteurs participant peu ou prou à la gouvernance de l'ensemble. Elle est également politique quand elle s'inscrit dans une orientation municipale ou intercommunale. S'intéresser à l'innovation territoriale produite par la mise en relation de l'agriculture, de l'alimentation et de la ville amène à comprendre comment une pluralité d'innovations agri-urbaines émergent et se combinent sur un territoire, puis comment par accumulation de nouvelles organisations de gouvernance s'élaborent de nouveaux référentiels d'action publique.

Remerciements

Les résultats présentés dans cet article sont issus du projet ANR DAUME « Durabilité des agricultures urbaines en Méditerranée », n° ANR-2010-STRA-007-01, financé par l'Agence Nationale de la Recherche française de 2011 à 2015. Nous remercions l'ensemble des participants pour leur contribution à nos réflexions et les nombreux échanges fructueux menés au cours des cinq années du projet.

Références bibliographiques

- Baduel P.R., éditeur (2011). *La nouvelle scène urbaine (Maghreb, France, USA)*, Paris: IRMC-Karthala, coll. Hommes et Sociétés.
- Ballout J.M. (2014). *Territorialisation par "ville nouvelle" au Maghreb. Regard croisé sur les projets d'Ali Mendjeli (Constantine) et de Tamansourt (Marrakech)*, thèse de doctorat, Université Paul Valéry-Montpellier 3.
- Banzo M. (2015). L'espace ouvert pour recomposer avec la matérialité de l'espace urbain, *Articulo – Journal of Urban Research* [Online], Special issue 6 | 2015, Online since 15 May 2015, URL : <http://articulo.revues.org/2708>
- Béal V., Gauthier M., Pinson G. (2011). *Le développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales*. Saint-Etienne: Publications de l'Université de Saint-Etienne, coll. Dynamiques métropolitaines.
- Bendjaballah Boudemagh O. (2013). Politiques urbaines, terres agricoles et marché foncier: quel avenir pour l'agriculture périurbaine à Constantine (Algérie) ? *Cahiers d'agriculture*, vol. 22, 6: 544-551.
- Bonnefoy S. (2011). La politisation de la question agricole périurbaine en France: points de repère. *Urbia*, 12: 17-37.
- European Environment Agency (2006). *Urban sprawl, the ignored challenge*. Rapport n°10-2006. http://www.eea.europa.eu/publications/eea_report_2006_10
- Giraut F. (2009). Innovation et territoires : les effets contradictoires de la marginalité. *Revue de géographie alpine*, vol. 97, 1: 6-10.
- Iraki A. (2010). Réformes institutionnelles, refonte des territoires et rapports de pouvoirs dans la ville, *Les Cahiers d'EMAM*, 19: 79-91.
- Jarrige F., Perrin C. (2015). L'agriparc : outil d'innovation ou de maintien du statu quo pour l'agriculture des territoires urbains ? Exemple du domaine de Viviers à Montpellier. *52^e Colloque ASRDLF : Territoires méditerranéens - agriculture, alimentation et villes*, Montpellier, 7-9 juillet 2015.
- Jarrige F., Thion P., Delay C., Montfraix P. (2009). L'agriculture s'invite dans le projet urbain. Le schéma de cohérence territoriale de Montpellier Agglomération. *Innovations Agronomiques*, 5: 41-51.
- Jarrige F. (2004). Les mutations d'une agriculture méditerranéenne face à la croissance urbaine : dynamiques et enjeux autour de Montpellier. *Cahiers Agricultures*, 13: 64-74.

- Kharoufi M. (2003). Urbanisation et recherche urbaine dans le monde Arabe, Unesco, <http://www.unesco.org/most/kharouf.htm>
- Lardon S., Loudiyi S. (2014), Agriculture et alimentation urbaines : entre politiques publiques et initiatives locales, *Géocarrefour*, vol. 89, 1: 3-10.
- Le Tellier J. (2010). Regards croisés sur les politiques d'habitat social au Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie, *Lien Social et Politiques*, 63: 55-65. <http://dx.doi.org/10.7202/044149ar>
- Lévy J. (1994). *L'espace légitime. Sur la construction géographique du fait politique*. Paris: Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Morgan K., Sonnino R. (2010). The urban foodscape: world cities and the new food equation, *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, Vol. 3, 2: 209-224.
- Mousselin Guilhem (2015). Agriculture(s) et ville(s) : de la séparation au rapprochement politique comme vecteur d'action publique et d'encadrement pour assurer la gestion des espaces non bâtis. Communication au 52^e colloque ASRDLF *Territoires méditerranéens : Agriculture, alimentation et villes*, Montpellier, 9 juillet 2015.
- Mousselin G, Scheromm P. (2015). Vers une mise en politique des jardins collectifs urbains. Approche comparée de deux trajectoires municipales à Montpellier et à Lisbonne. *Articulo - Journal of Urban Research* [Online], Special issue 6. URL : <http://articulo.revues.org/2685> ; DOI : 10.4000/articulo.2685
- Muller P. (2015). *Les politiques publiques*, Paris: Presses Universitaires de France, coll. Que-sais-je ?
- Muller P. (2005). Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique : structures, acteurs et cadres cognitifs. *Revue française de sciences politiques*, vol. 55, 1: 155-187.
- Muller P. (1997). L'europanisation des politiques publiques, *Politiques et management public*, 15, 1: 3-9.
- Muller P., Leca J., Majone G., Thoenig J-C., Duran P. (1996). Enjeux, controverses et tendances de l'analyse des politiques publiques. *Revue française de science politique*, 1: 96-133.
- Naciri Mohamed (1992). La crise urbaine, Annexe de communication. *Urbanization in the Middle East*. Cairo: American University in Cairo, juillet, 21-23.
- Paül V., McKenzie F.H. (2013). Peri-urban farmland conservation and development of alternative food networks: Insights from a case-study area in metropolitan Barcelona (Catalonia, Spain), *Land Use Policy*, 30: 94-105.
- Perrin C., Jarrige F., Soulard C.-T. (2013). L'espace et le temps des liens ville-agriculture : une présentation systémique du cas de Montpellier et sa région. *Cahiers d'agriculture*, vol. 22, 6: 552-558.
- Perrin C., Soulard C-T. (2014). Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan, *Géocarrefour*, vol. 89, 1-2: 125-134.
- Philifert P. (2011). La construction d'une politique de développement urbain durable au Maroc : principes, traductions et contradictions, In : Barthel, Pierre-Arnaud, éditeur. *Expérimenter la Ville Durable Au Sud de la Méditerranée*. La Tour d'Aigues: Editions de l'Aube.
- Poulot M. (2014). Agriculture et acteurs agricoles dans les mailles des territoires de gouvernance urbaine : nouvelle agriculture, nouveaux métiers ? *Espaces et sociétés* vol. 158, 3: 13-30.
- Scheromm P. (2015). Motivations and practices of gardeners in urban collective gardens. The case of Montpellier. *Urban Forestry & Urban Greening*. A paraître.
- Signoles P. (éditeur) ; Cattedra R., Legros O., Iraki A., Barthel P.A. (coord. rédaction) (2014). *Territoires et politiques dans les périphéries des grandes villes du Maghreb*. Paris : Karthala.
- Soulard C-T., Valette E., Perrin C., Abrantes P., Anthopoulou T., Banzo M., Benjaballah O., Bouchemal S., Dugué P., El Amrani M., Lardon S., Marraccini E., Mousselin G., Napoleone C., Paoli JC. (2016). Periurban Agroecosystems in the Mediterranean: diversity, dynamics and drivers, *Regional Environmental Change*, (accepted paper, to be published)
- Soulard CT., Touzard I. (2015). Construire une politique agricole et alimentaire métropolitaine. Proposition méthodologique à partir du cas de Montpellier. Colloque de Géographie Rurale, Valenciennes, 25-28 septembre 2015.
- Soulard C.-T., 2014, Les agricultures nomades, une caractéristique du périurbain, *Pour*, vol. 224, 4: 151-158.
- Scheromm P., Perrin C., Soulard C-T (2014). Cultiver en ville...cultiver la ville ? L'agriculture urbaine à Montpellier. *Espaces et sociétés*, vol. 158, 3: 49-66.
- Valette E. et Philifert P. (2014). L'agriculture urbaine : un impensé des politiques publiques marocaines, *Géocarrefour*, vol. 89, 1: 75-83.
- Valette E., Chéry J.P., Debolini M., Azodjilande J., François M., El Amarani, M. (2013). Urbanisation en périphérie de Meknès (Maroc) et devenir des terres agricoles : l'exemple de la coopérative agraire Naïji, *Cahiers d'agriculture*, vol. 22, 6: 535-543.
- Valette E., Aznar O., Caron A., Decamps M., Hrabanski M., Maury C., (2012). Emergence de la notion de service environnemental dans les politiques agricoles en France : l'ébauche d'un changement de

paradigme ?, *Vertigo*, vol. 12, 3. URL : <http://vertigo.revues.org/12925> ; DOI : 10.4000/vertigo.12925
1.

- Valette E., Perrin C., Soulard C-T. (2012). Sustainable cities vs sustainable agricultures. A scientific project on agri-urban systems, North and South of the Mediterranean. Communication au colloque “Agriculture in an urbanizing society”, Wageningen.
- Zaghouane O., Abdellaoui Z. et Houassine D. (2006). Quelles perspectives pour l’agriculture de conservation dans les zones céréalières en conditions algériennes ? In : Actes des troisièmes rencontres méditerranéennes du semis direct. *Options méditerranéennes, Série A*, 69: 183-187.
- Viljoen A. Wiskerke J.S.C., éditeurs (2012). *Sustainable Food Planning: Evolving Theory and Practice*, Wageningen Academic Publishers.